

- Faculté des lettres et sciences humaines
- www.unine.ch/lettres

Introduction aux études des migrations et de la citoyenneté (2SC2061)

| Filières concernées | Nombre d'heures | Validation | Crédits ECTS |
|---|--------------------|-------------------|--------------|
| Pilier principal M ScS - migration et citoyenneté | Cours: 2 ph | écrit: 2 h | 5 |
| Pilier secondaire M ScS - migration et citoyenneté | Cours: 2 ph | écrit: 2 h | 5 |

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante:

Gianni D'Amato et
Christin Achermann

Objectifs:

Ce cours d'introduction obligatoire vise, par le biais des cours de différent-e-s enseignant-e-s du pilier et par des lectures spécialisées, à familiariser les étudiant-e-s du pilier « migration et citoyenneté » avec les notions et concepts théoriques de base de leur domaine de spécialisation.

Contenu:

Ces dernières décennies, le champ des études en migration et en citoyenneté s'est de plus en plus établi et a développé un corpus grandissant de théories et concepts servant à expliquer et à comprendre les mouvements migratoires et leurs implications pour les personnes touchées, les États de provenance, de transit et d'accueil, ainsi que les formes de cohabitation et les modes de régulation de la mobilité des personnes. Ce cours d'introduction obligatoire vise, par le biais des cours de différent-e-s enseignant-e-s du pilier et par des lectures spécialisées, à familiariser les étudiant-e-s du pilier « migration et citoyenneté » avec les notions et concepts théoriques de base de leur domaine de spécialisation. Seront abordés notamment les sujets suivants : aperçu des mouvements migratoires, les notions et concepts tels que les différentes catégories de personnes migrantes, l'État-nation, la citoyenneté, la culture, l'ethnicité, le transnationalisme, l'intégration et l'exclusion. De plus, les bases légales fondamentales du droit des migrations en Suisse (Loi sur les Étrangers, Accord sur la libre circulation des personnes, Loi sur l'Asile et Loi sur la Nationalité) sont introduites.

Forme de l'évaluation:

Examen écrit de 2 heures

Forme de l'enseignement:

Cours ex-cathedra de différent-e-s enseignant-e-s du pilier et discussion des textes.